



Concours de photos de Microscopie MEB/MET

Sponsorisé par :



Organisé par le réseau RIME

à l'occasion des Rencontres Annuelles du 24 au 26 mai 2023 à Porquerolles

Article 1 – Objet

A l'occasion des Journées de formation annuelles du Réseau d'Imagerie en Microscopie Electronique (RIME), est organisé un concours primant les clichés de microscopie électronique préférés des participants aux Journées.

Ce concours est placé sous la responsabilité du coordinateur du concours en lien avec l'organisation locale des journées.

Article 2 – Organisation

Une fois anonymisées, les photos soumises au concours seront exposées pendant les Journées (format approximatif : 30 x 40 cm) et feront l'objet d'un vote, afin de les classer et sélectionner les images primées.

Toute personne présente lors des journées peut participer au vote.

Le vote s'effectuera à l'aide d'un bulletin individuel et unique. Sur ce bulletin devront être reportés les numéros d'identification de 2 images de MEB et 2 images de MET, notés par ordre de préférence.

Le décompte du vote sera réalisé par le coordinateur du concours et un membre du comité d'organisation local.

Les résultats seront annoncés lors du repas de gala du jeudi soir. Les six photos les mieux classées seront récompensées par des prix attribués par la société **DELTA Microscopies** (un seul prix par personne). Les images retenues seront également publiées dans le calendrier 2024 édité par DELTA Microscopies.

Article 3 – Critères de vote

Les votants sont encouragés à tenir compte en particulier de :

- la qualité visuelle du cliché
- l'originalité, l'esthétique ou la qualité scientifique ou technique de l'image



Article 4 – Conditions de participation

La participation à ce concours nécessite :

- d'être membre du RIME
- d'être présent aux Journées annuelles concernées
- d'avoir envoyé son(s) cliché(s) au coordinateur avant la clôture du concours
- d'avoir complété l'autorisation d'utilisation par le réseau et le sponsor

Les images doivent être envoyés **avant le 12 mai 2023**, à l'adresse [<concoursphoto.rime@gmail.com>](mailto:concoursphoto.rime@gmail.com).

La participation est limitée à **deux** images maximum par personne (toutes techniques confondues).

Chaque photo sera envoyée au format **JPEG, PNG ou TIFF** et devra afficher une taille *inférieure à 3 Mo*. La barre d'échelle devra apparaître sur l'image. Les photos devront être accompagnées d'un **titre**, ainsi que d'un **descriptif** de 1 à 2 lignes précisant le type d'échantillon et/ou la technique utilisée. Seules les modifications de contraste, luminosité, cadrage, barre d'échelle et colorisation sont autorisés. Les retouches altérant la structure de l'échantillon ne sont par contre pas permises.

Article 5 – Calendrier

Lancement du concours : environ 8 jours après le lancement des inscriptions aux Journées

Date limite de soumission des clichés : environ 2 semaines avant la date des Journées

Article 6 – Prix décernés

Ce concours est sponsorisé par la société **DELTA Microscopies**. La société proposera 6 prix qui seront indiqués dans la présentation du concours.

Article 7 – Droits d'exploitation

L'autorisation d'utilisation par le réseau et le sponsor doit être complétée et signée lors de la soumission d'image(s) au concours. Elle permet notamment l'utilisation des images par le réseau pour sa communication et par le sponsor pour la réalisation de son calendrier annuel, y compris dans le cas d'images non primées.

Les photos publiées feront référence au propriétaire dans le respect du droit d'auteur.

Article 8 – Exclusions

Le coordinateur du concours se réserve le droit d'exclure toute image de la compétition, après avis du CoPil, si elle était susceptible de poser problème lors de son affichage.

Article 9 – Annulation

Le RIME se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le concours si les circonstances l'exigeaient, et ce sans engager sa responsabilité.

Article 10 – Litiges

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Son non-respect entraîne l'invalidation immédiate de la candidature.